

## **Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'extension de l'Association Syndicale Autorisée du Canal de Luc-Ornaisons-Boutenac**

Vu l'article 37 de l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

Vu l'article 68 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-16 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Canal de Luc-Ornaisons-Boutenac,

Vu les de statuts de l'ASA du Canal de Luc-Ornaisons-Boutenac,

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé par l'arrêté préfectoral susvisé, le propriétaire est réputé favorable à l'extension du périmètre de l'ASA .du Canal de Luc-Ornaisons-Boutenac.

Le soussigné,

**Nom :**.....

**Prénom :**.....

**Adresse :**  
.....  
.....  
.

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée du Canal de Luc-Ornaisons-Boutenac :

- je suis favorable à l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée**
- je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée**

*(cocher la case utile)*

Fait à.....  
le.....

[ Signature du propriétaire]